

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Le versement de la taxe s'effectue par l'intermédiaire

D'UN ORGANISME COLLECTEUR

AVANT LE 28 FEVRIER 2019



Précisez que le bénéficiaire est :

Le DITEP Saint-Pierre Millegrand

Route de Marseillette, 11800 Trèbes

Vous pouvez verser l'intégralité de votre taxe* au DITEP Saint-Pierre Millegrand

Classification hors quota – Catégorie A

Numéro UAI : 0110758P

Afin que nous puissions suivre votre souhait de versement, merci de nous retourner

le formulaire ci-dessous à

gonzalez.l@millegrand.fr ou par fax : 04 68 78 85 51

ou sportes.m@institut-st-pierre.fr, ou par fax : 04 67 68 44 64

Ce document est très important pour nous pour que nous puissions suivre l'arrivée de votre versement, ou pouvoir prendre contact avec vous en cas d'erreurs ou d'omissions.

Raison sociale de votre entreprise _____

Activité _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Nom du responsable _____

Fonction _____

Tél. _____ Email _____

Nom de votre organisme collecteur _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Montant versé _____

*** Ce document ne se substitue pas à la demande de versement par l'intermédiaire de votre organisme collecteur.**

Si vous avez des questions complémentaires concernant le calcul et les modalités de versement de votre Taxe d'Apprentissage.